



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

Délibération n° 2023-166

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

Domaine et patrimoine – Acte de gestion du domaine public

Redevance GRDF 2023 pour la télérelève des compteurs gaz

Dans le cadre de la convention particulière d'hébergement de concentrateurs signée le 22/04/2021 et la délibération n° 2021-095 correspondante, Mme le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à encaisser la redevance annuelle due par GRDF pour l'hébergement du concentrateur de télérelève installé rue de l'Essart.

Le montant s'élève à 56.48 €.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'autoriser Madame le maire à encaisser la redevance précitée pour un montant de 56.48 €.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

3 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-166
Reçu le 02-11-2023

